ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs

Question écrite n° 7394

Texte de la question

M Julien Dray attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le prix du gaz a la consommation. Une recente etude du National Utility Service a montre que la tarification du gaz ne refletait pas les conditions d'approvisionnement. Celles-ci sont en effet tres favorables au niveau mondial et differentes compagnies se livrent une concurrence severe dans la perspective d'une « pole position » en l'an 2000. La France, dont l'exploitation, l'achat et la distribution de gaz sont assures par une monopole, pratique des prix parmi les plus chers du monde industrialise : 11,7 centimes le kWh pour les industriels, entre 24 et 28 centimes pour les particuliers. Les experts sont d'accord pour affirmer que les retards accumules en matiere tarifaire par Gaz de France sont responsables de la situation largement deficitaire de l'entreprise publique, tandis que sa structure d'approvisionnement se repercute sur les prix payes par les usagers, la part de production nationale etant marginale par rapport aux importations de diverses provenances. Il lui demande quelles directives il entend donner a la direction du Gaz de France pour developper une politique tarifaire plus favorable aux consommateurs industriels et particuliers afin que les prix s'harmonisent dans la CEE en perspective du marche unique de 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - Du point de vue de l'approvisionnement en gaz naturel, la France presente deux caracteristiques par rapport a ses voisins ou a d'autres pays auxquels on peut etre tente de la comparer : 1o elle importe plus de 90 p 100 de sa consommation : sa securite d'approvisionnement lui impose donc de diversifier ses sources d'approvisionnement et de disposer de capacites de stockage importantes ; 2o elle est plus vaste et moins densement peuplee. Cette situation induit des couts particuliers qui pesent sur les tarifs. Malgre cela les prix du gaz en France ne souffrent pas de la comparaison avec ceux pratiques notamment dans les autres pays europeens. En niveau, ils sont en effet assez comparables : plutot dans le haut de la fourchette pour les tarifs domestiques, plutot dans le bas pour les tarifs du gaz a usage industriel, encore que dans ce domaine les comparaisons ne soient pas aisees, car certains grands gaziers europeens ne pratiquent pas, pour les clients industriels importants, la meme transparence que Gaz de France. L'evolution des prix du gaz est restee tres proche ces dernieres annees de celle des prix des energies concurrentes, tant pour le gaz livre par les distributions publiques que pour le gaz « industriel », directement livre a partir du reseau de transport. Le prix du gaz « distribue » « usages domestiques, chaufferies collectives et petites industries), qui est reglemente, a suivi ces dernieres annees l'evolution du prix du fioul domestique. Pour le gaz » industriel « c'est precisement parce qu'il existe une certaine concurrence sur le marche de l'energie a usage industriel que les operateurs fixent eux-memes les prix et ne sont tenus qu'un a dpot des baremes aupres des pouvoirs publics. On peut aussi noter que, depuis l'automne dernier, l'augmentation des prix du gaz a ete plus moderee en France que chez nos principaux partenaires europeens. Quant a la situation financiere de Gaz de France, elle s'est nettement amelioree depuis 1985. L'etablissement a degage un resultat positif de 1985 a 1988, tres faiblement deficitaire en 1989 et 1990. Il a ainsi pu reduire sa dette d'emprunt de l'ordre de 7 milliards de francs entre 1985 et 1990. L'evolution des tarifs a certainement contribue a ce resultat, bien entendu avec d'autres facteurs, notamment les

gains de productivite degages par l'etablissement. Il reste que l'endettement de Gaz de France demeure tres important. Sa reduction est l'une des priorites du contrat d'objectifs qui vient recemment d'etre signe entre l'Etat et Gaz de France pour la periode 1991-1993. Telle que prevue dans le contrat, l'evolution de ses tarifs tiendra compte, de maniere plus explicite qu'auparavant, de la variation constatee des couts d'approvisionnement en gaz, qui s'imposent dans une large mesure a l'etablissement. Sur les autres couts, qui representent un peu plus de la moitie de ses charges d'exploitation, Gaz de France est incite a poursuivre ses efforts de productivite : en effet, la moitie des gains qu'il realisera lui restera acquise. L'autre moitie sera retrocedee aux consommateurs a travers les tarifs. Ainsi, sur le plan des tarifs comme sur d'autres, le contrat d'objectifs devrait permettre a Gaz de France de concilier ses imperatifs industriels et sa mission de service public.

Données clés

Auteur : M. Dray Julien
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7394
Rubrique : Electricite et gaz
Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3799